

Actes du 95e congrès national des sociétés savantes : section d'histoire moderne et contemporaine. Tome I (extrait) : l'école centrale de Rouen an IV - an XI (19 avril 1796 - 19 août 1803)

Numéro d'inventaire : 2016.109.34

Auteur(s) : André Dubuc

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Bibliothèque nationale

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1974

Inscriptions :

• lieu d'édition inscrit : Paris

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livret agrafé.

Mesures : hauteur : 24,2 cm

largeur : 15,8 cm

Notes : La couv. porte aussi : "Ministère de l'Éducation nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques".

Mots-clés : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général
Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Autres descriptions : Langue : français

Pagination : pp. 689-718

Commentaire pagination : 28 p.

Lieux : Rouen

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ACTES DU 95^e CONGRÈS NATIONAL
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(Reims, 1970)

Section d'histoire moderne et contemporaine

TOME I

(EXTRAIT)

André DUBUC

L'ÉCOLE CENTRALE DE ROUEN
AN IV - AN XI
(19 avril 1796 - 19 août 1803)

PARIS
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
1974

L'ÉCOLE CENTRALE DE ROUEN

AN IV - AN XI

(19 avril 1796 - 19 août 1803)

par André DUBUC

RÉSUMÉ

A la veille de la Révolution, existait à Rouen un collège organisé et surveillé par le Parlement de Normandie, et qui avait remplacé l'ancien collège des Jésuites, fondé au XVII^e siècle, dont les bâtiments sont aujourd'hui ceux du Lycée Corneille. Ce collège comptait plus d'une soixantaine d'élèves en 1792-1793. Il fut supprimé et remplacé par l'Ecole centrale comme dans chaque département. Sa mise en route fut plutôt longue. Les administrateurs du département et les membres du Jury de l'instruction publique suivirent à la lettre les instructions du ministre de l'Intérieur. Les professeurs furent en majorité ceux de l'ancien collège et l'Ecole centrale tint ses cours dans les mêmes locaux. Peu d'élèves au début ; leur nombre augmenta lorsque les divers établissements particuliers de la ville furent contraints d'y envoyer leurs pensionnaires et externes âgés de plus de douze ans. En l'an VIII, 450 élèves dont plus de 150 en classe de dessin et 5 dans celle des belles-lettres, une cinquantaine en langues anciennes mais aucun dans les classes de langues vivantes qui avaient été demandées : allemand, espagnol, italien.

Un droit de 12 à 25 francs par an et par cours était exigé, mais 20 % des inscrits, choisis par le jury d'instruction, en étaient exonérés.

L'Ecole centrale, dont le but était de développer la ferveur en faveur des institutions républicaines a-t-elle réussie ? Plutôt non. Diverses raisons à cela. Les premières années, durant l'hiver, les salles de classe ne furent pas chauffées, faute de crédits. D'autre part, les professeurs furent payés parfois avec six mois de retard ; à noter qu'à l'époque des assignats, ils eurent droit à la valeur de trois livres de pain, en plus de leur traitement primitif.

Les écoles centrales furent supprimées et remplacées par les lycées. A la liberté des cours, au manque de discipline, à l'absence d'examen (sauf en l'an IX : concours national, première esquisse du concours général), les lycées du Consulat, riches de l'expérience des écoles centrales, substituèrent une discipline plutôt militaire avec des études plus approfondies et sanctionnées.

95^e Congrès national des sociétés savantes, Reims, 1970, *hist. mod.*, t. I, p. 689 à 718.

Plusieurs écoles centrales ont déjà été étudiées. Il peut donc paraître superflu de se pencher sur une autre, dans une ancienne capitale provinciale¹. Cependant, ces établissements secondaires et parfois supérieurs de la Révolution ont eu chacun une vie différente, puisqu'ils étaient pratiquement sous le contrôle des administrations départementales. A vrai dire, il serait bon de les classer en deux catégories : les écoles centrales créées dans des villes où n'existait auparavant aucun établissement secondaire et celles qui ont remplacé d'anciens établissements ecclésiastiques. C'est là le cas de celle de Rouen, qui a pris la place du Collège national, royal jusqu'en 1791 et précédemment collège des Jésuites, fondé en 1592. Ces divers collèges ont toujours fonctionné dans le même établissement, là où se trouve aujourd'hui le Lycée Corneille, successeur direct de l'École centrale. Les écoles centrales étudiées n'offrent pas cette continuité, si bien que l'histoire de celle de Rouen peut n'être pas inutile.

Les écoles centrales résultent de la loi du 7 ventôse an III (26 février 1795). Elles furent, dans leur réalisation, l'œuvre de Daunou qui était compétent en pédagogie pratique, ayant longtemps enseigné dans des collèges oratoriens. Il s'inspira d'idées déjà anciennes préconisées par le père de Mirabeau, mais davantage de celles de Talleyrand et de Condorcet, plus proches des idées encyclopédistes. Mirabeau souhaitait qu'à partir de l'âge de dix ans les élèves suivent pendant deux ans uniquement des cours de latin et de grec, consacrent ensuite deux années à l'éloquence et aux poésies latine et française et finalement deux années à l'étude de la philosophie et des sciences. Il s'agissait d'un cycle de six ans, dans lequel les langues mortes dominaient encore, mais moins cependant que dans les collèges ecclésiastiques d'alors. Mirabeau s'appuyait davantage sur l'enseignement du français et était partisan de l'étude d'une langue vivante. Il donnait également une place à l'histoire, à la religion, à la morale et au droit politique. Il abandonnait le principe d'un professeur unique par classe. Les cours devaient être donnés par des professeurs différents, mais les élèves pouvaient suivre les cours à leur guise. Condorcet rejetait le latin à l'arrière-plan au bénéfice des sciences, visant à former le raisonnement et le jugement. Si Daunou eut des théories particulières, il s'inspira des idées de ses devanciers : les jardins botaniques et les cabinets de physique et de chimie répondent à ce souci nouveau.

Malheureusement, la loi du 7 ventôse an III, généreuse dans son principe, n'avait prévu ni méthode, ni programme. Ce ne fut qu'à la

1. Parmi les ouvrages ou articles consacrés aux écoles centrales il est utile de signaler : GAIN (A.), *L'École centrale de la Meurthe*, Nancy, 1926 ; TROUX (A.), *L'École centrale du Doubs*, Paris, 1928 ; DUTHEIL, *L'École centrale de la Creuse*, Gap, 1933 ; COIRAULT, *Les Ecoles centrales du Centre-Ouest*, Tours, 1940 ; REINHARD, *Le département de la Sarthe sous le régime directorial*.

